

Centre Communal d'Action Sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 février 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 17h30, le Conseil d'administration du CCAS de La Saulce, dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Roger GRIMAUD.

Sont présents Roger GRIMAUD, Jacques PUGLIA, Denise CORDONNIER, Martine ANDRE, Mélodie GAILLARD, Angéla SANCHEZ José DABERT

Sont absent excusés : Mickaël FAVAZZO (donne pouvoir à Mélodie GAILLARD), Bernard HERBET (donne pouvoir à Jacques PUGLIA), Martine FLOUROU (donne pouvoir à José DABERT)

Sont absents : Carla BRITO DE MEDEIROS

Secrétaire de séance : Mélodie GAILLARD

Délibération n°2024-004 – Budget 2024

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel pour l'année 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 27 500 €.

Le vote s'effectue par chapitre.

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	22 500,00	002	0,00
012	3 000,00	70	10 000,00
65	2 000,00	74	17 500,00
Total	27 500	Total	27 500

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés **approuve** le budget présenté par son Président selon le détail indiqué ci-dessus ;

Le Président,


Roger GRIMAUD



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours administratif gracieux auprès du Maire de la Saulce ou dans le même délai d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MARSEILLE ou à l'adresse www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.